



Le génie pour l'industrie

Montréal, le ▼

OBJET : RÉOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE GÉNIE XYZ

VOTE SUR : L'Insertion du cours XYZ dans les programmes XYZ de l'ÉTS

Lors de son assemblée ordinaire du ▼, le Département de génie X a adopté la résolution suivante :

CONSIDÉRANT (exemple) :

- la création en 2011 du cours XYZ dans le programme XYZ;
- la proposition du Décanat des études (voir le projet d'avis et d'annexe à déposer à la CE de janvier 202X), après consultation du Comité des cycles supérieurs et du Comité de la coordination de l'enseignement et de la recherche (CCER) de l'ÉTS, pour inclure le cours à la liste de cours optionnels des programmes XYZ;
- l'objectif de mieux former les étudiants sur XYZ;

Sur la proposition de M. ou M^{me} X

Appuyée par M. ou M^{me} X;

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER

- L'insertion du cours XYZ dans les programmes XYZ de notre département; laquelle entrera en vigueur à la session d'été 202X;
- le tout tel que proposé dans le projet d'avis et l'annexe visant la CE de janvier 202X

ADOPTÉE À ▼

Directeur du Département
Département de génie de X